



COMPTE RENDU
RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE
Du jeudi 09 mars 2023 à 12h30

Date convocation : 02 mars 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à VITRE, au siège du SMICTOM du Sud Est 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, le jeudi neuf mars deux mille vingt-trois à douze heures trente, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS.

Etaient Présents : Mme Isabelle DUSSOUS, ***Présidente,***
M. Henri AVRIL, M. Serge BOUDET, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,
M. Christian STEPHAN,
Vice-présidents.
M. Gérard BARBEDETTE, M. Claude CAILLEAU,
Membres du Bureau.

Etaient absents excusés : M. Daniel FEVRIER, M. Daniel BALLUAIS

Assistaient également à la réunion :
M. David BESNIER, Directeur S3TEC
Mme Christèle MERHAND, Responsable Finances-RH S'3TEC
Mme Sonia LEBRUMAN, Responsable Traitement des déchets recyclables S'3TEC

ORDRE DU JOUR DU BUREAU SYNDICAL

En premier lieu, Mme DUSSOUS demande d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 26 janvier 2023.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le compte-rendu de la dernière séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme DUSSOUS informe que la prochaine réunion de Bureau initialement prévue le 30 mars est reportée au 6 avril 2023.

A – VALORISATION MATIERE

Question 1 – Projet de création d'une filière de recyclage des plastiques issus des déchèteries

Rapporteur élu : Mme DUSSOUS, M. BOUDET

Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

S3T'ec a signé un marché en juillet 2022 avec la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS (associé à VALORPLAST).

Ce marché a pour objet le sur-tri et le recyclage de 1500T/an de plastiques issus des déchèteries du territoire S3T'ec (actuellement exportés et enfouis).

La prestation devait démarrer au 1^{er} novembre 2022. Cette date a été décalée une première fois au 1^{er} janvier 2023 (à priori, à la demande de la CCI propriétaire du local mis à disposition de la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS, car les travaux n'étaient pas finalisés).

Depuis décembre 2022, les contacts avec la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS sont quasi inexistant. Une réunion était calée vendredi 17 février à 14h avec l'entreprise ; laquelle a une nouvelle fois demandé un report.

Madame DUSSOUS laisse la parole à M. BESNIER.

M. BESNIER annonce qu'il n'a pas eu de contact avec LE PLASTIQUE FRANÇAIS depuis décembre 2022. Cela correspond à la date de départ du Directeur de LE PLASTIQUE FRANÇAIS. Pour information, Le Président de LE PLASTIQUE FRANÇAIS est aussi Président de ELISE dans le Bordelais (équivalent d'ENVIE 2^E de Bretagne)

Un courrier a été transmis par S3T'ec en janvier 2023. (copie jointe à l'ordre du jour)

Lundi 13 février 2023, M PETIT, Président de la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS transmettait le mail suivant :

Bonjour Monsieur,

Je fais suite à votre message de vendredi.

Nous avons demandé une mise sous protection du Tribunal de Commerce de Libourne en vue d'un placement en RJ.

Les services de l'Etat ont été informés.

Nous poursuivons les échanges avec des partenaires industriels pour une possible poursuite d'activités le temps des négociations.

Par conséquent, notre rencontre du 17 février prochain doit être décalée en attente de la décision du tribunal de commerce.

Je reviendrai vers vous mercredi pour vous tenir informé de la date d'audience qui devrait être le 20 février prochain. Je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses pour le désagrément. Bien à vous.

Depuis S3T'ec n'a pas d'information malgré les relances répétées.

Nous avons reçu un nouveau mail de M. PETIT, lundi 20 février dernier :

Bonjour Monsieur

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence de réponse.

Je vous propose de revenir vers vous sous 15 jours au regard des décisions prises sur la poursuite d'activité.

Je reste entre-temps à votre disposition

Bien à vous

La DDETS FOUGERES nous indique ce mercredi 1^{er} mars 2023 qu'ils n'arrivent plus, non plus, à joindre la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS et que les démarches entamées par cette entreprise sur 2022 en vue de l'obtention de l'agrément « entreprise adaptée » sont « au point mort » depuis décembre.

La DDETS souhaite alerter la société LE PLASTIQUE FRANÇAIS sur le fait que les critères d'obtention de l'agrément sur 2023 seront plus complexes que sur l'année 2022.

Mme DUSSOUS demande quelle solution prendre ? Si on ne peut pas aller plus loin avec lui : soit il y a un repreneur, soit il faudrait trouver une autre solution technique ?

M. BESNIER explique que tant qu'on n'a pas de réponse officielle, il n'y a pas d'autre possibilité. Pour l'instant, on est tenu par le contrat. On peut éventuellement faire un sourcing et préparer un plan B.

Mme DUSSOUS demande que deviennent les plastiques ? M. BESNIER indique qu'ils partent dans les encombrants : tarif BP 2023 : 187 €ttc/T. cependant d'ici quelques années, tous Les plastiques devraient être couverts par les REP. Le choix fait via la signature avec la société LPF était une solution transitoire

pour limiter l'impact financier sur les flux encombrants, et permettre la création d'emplois sur le secteur Fougerais grâce à cela.

Cela avait du sens car on était à 5 ans de la mise en place des REP sur 100% des déchèteries. Plus on prend du retard, plus on se rapproche de la mise en place des REP

M. BOUDET demande : a-t-on la possibilité de faire du lobbying ? Il y avait aussi le projet des recycleurs bretons sur les bâches sur le secteur de FOUGERES. Est-ce qu'un microprojet pourrait les intéresser ?

Mme DUSSOUS demande quel est l'écart entre encombrant et LE PLASTIQUE FRANCAIS ? M. BESNIER précise qu'aujourd'hui on est à 180 €ttc, et la reprise par LE PLASTIQUE FRANCAIS est prévu à 135 €ttc. M. BESNIER rappelle que c'était surtout d'être réactif. A terme, après mise en œuvre des REP, les plastiques partiront à 0 € pour la collectivité.

Mme DUSSOUS propose de se rapprocher de VALORPLAST.

Pour M. BESNIER, il est important de pouvoir échanger avec LE PLASTIQUE FRANCAIS pour en savoir plus. Il va leur proposer de les rencontrer lors du prochain Bureau Syndical. S'ils sont en redressement judiciaire, il n'y a pas de pénalités possibles.

VALORPLAST a été contacté, il ne dispose d'aucune information.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu, le BUREAU SYNDICAL souhaite échanger avec LE PLASTIQUE FRANÇAIS, et qu'une solution « Plan B » soit présentée lors du prochain Bureau Syndical.

B – CVED

Question 2 – Accueil de déchets tiers au CVED

Rapporteur élu : M. Christian STEPHAN

Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

S3T'ec a reçu un courrier du SIRTOM de FLERS CONDE, faisant état d'une sollicitation pour accéder au CVED de S3T'ec pour le traitement de leur OMr.

Le courrier vous est transmis **en annexe de l'ordre du jour**.

Actuellement, S3T'ec est engagé auprès de RENNES METROPOLE jusqu'au redémarrage de leur usine VALOREIZH. Il est prévu que S3T'ec accueille environ 500 à 600 tonnes d'OMr par an de RENNES METROPOLE. L'usine de RENNES devrait redémarrer normalement en fin d'année 2023.

Mme DUSSOUS laisse la parole à M. BESNIER.

M. BESNIER annonce que répondre aux sollicitations du SIRTOM de FLERS CONDE pour accéder au CVED est possible via l'arrêté préfectoral actuel du CVED. Les déchets ont baissé en PCI, donc on a plus de capacité: il est possible d'accueillir 4 semi-remorques par semaine de l'extérieur. RENNES METROPLE s'arrête en fin d'année avec un redémarrage de leur UVE prévue fin 2023.

M. STEPHAN demande si l'on ne peut pas remettre des déchets de déchèteries? M. BESNIER répond que pour l'instant c'est proscrit par l'exploitant. Actuellement les arrêts de l'équipement sont plus réguliers car il est encrassé. Les déchets à haut PCI amplifieraient ce phénomène.

Le Bureau Syndical prend note de cette information et autorise Mme DUSSOUS à répondre et reprendre contact avec le SIRTOM pour étudier les modalités possibles d'un futur partenariat.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DUSSOUS clôt la séance.

A Vitré, le 09/03/2023

La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

